

D 2021 18 10 102

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 18 OCTOBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 12 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, C. BIOLAY, S. MANFRINI, Y. DUMAS, M. GALLET, J. DAZIN, M-C. ROCH, G. MASRARI, W. DELAVENNE, Michèle GALLET, P. GUINOT, J. DIZERENS, H. GRANGE, M. FOURNIER, A. HERRING, A. BOUSSER, V. KRYK, O. GUICHARD, M. CHALENDAR, R. OTZENBERGER, C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ

Absents : D. GANNE,

Absents excusés: F. KHIAR, L. VAUTHIER, M. GIRIAT, M. GRENIER

Procurations : F. KHIAR à G. MASRARI, M. GRENIER à S. MANFRINI, M. GIRIAT à C. TOWNSEND

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

7. Travaux – Fibre optique – Modification des NRO

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la forte demande de branchements à la fibre optique, le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication (**SIEA**) a mandaté le groupement AXIONE/BOUYGUES ENERGIES & SERVICES / RESONANCE pour l'implantation de nouvelles armoires et d'un shelter.

La mise en place de ces dispositifs permettra de raccorder l'ensemble des logements restants non raccordés à ce jour sur la commune. Les zones à urbaniser à un horizon 5/7 ans ont été intégrées dans l'étude.

Par délibération du Conseil Municipal le 22 février 2021, trois sites ont été validés sur la commune :

- Rue du Père Adam pour 1 shelter,
- Rue de Villard pour 2 armoires,
- Chemin de la Commanderie pour 1 armoire.

Après approfondissement de l'étude par AXIONE, deux nouveaux sites sont nécessaires :

- Rue des Bleuets
- Rue des Charbonnières

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-35,

VU la demande du Groupement AXIONE/BOUYGUES ENERGIES & SERVICES / RESONANCE en date du 02/02/2021,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

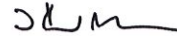
- **DECIDE** d'implanter une armoire rue des bleuets à coté des deux armoires existantes.
- **DECIDE** d'implanter une armoire rue des charbonnières, le long de l'enceinte de la gendarmerie.

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer les conventions d'occupation du domaine public.

Fait à Ornex, le 22 octobre 2021

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 22 octobre 2021
Affiché le : 22 octobre 2021



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.